Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-200096469-20251215-20251512_09-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2025
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Hervé LE TEXIER, Magalie GAUTIER, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Yasmina BOMIN, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Marina KOPILOVA, Guy LE CORNEC, Antoine LE QUERE, Valérie SABLÉ
Stéphane LE FUR arrivé à 19h11
Absent ayant donné pouvoir : Stéphane CLÉRICI à Valérie SABLÉ
A été élu secrétaire : Michel ALLANIC

CONVENTION POUR PASSAGE DE TUYAU SOUS LA VC 101 - KERGOUËT

Monsieur le Maire explique que des tuyaux passent sous la Voie Communale N°101 au niveau de kergouët. Il s'agit de tuyaux venant de l'Usine ALTHO et allant aux lagunes situées sur la route de Saint-Caradec.

Une convention sera signée afin de mettre en conformité ce passage sous la voie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte cette convention de passage.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes : pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS

MAIRIE DE SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)